# DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD CANTON D'AUDINCOURT

### **COMMUNE DE SELONCOURT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

	<u>Séance du 08 juin 2021 à 18h30</u>		
DCM20210608-7	L'an deux-mille-vingt-et-un du mois de juin le huit le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.		

**NOTA** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09 juin 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1<sup>er</sup> juin 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29.

Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient présents ()

## Etaient excusés ayant donné procuration ()

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **OBJET: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES - ANNEE 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner suite aux demandes de subventions émanant de structures liées au domaine éducatif et social. Il propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux organismes cités ci-dessous.

Dénomination	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Comité des Œuvres Sociales (COS)	17 115€	17 115 €	17 115 €
Collectif Petite enfance	240€	240 €	240 €
Relais Assistantes Maternelles	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Coopérative Ecole Charles Mognetti	3960€	3 360 €	3 200 €
Coopérative Ecole de Berne	6 080 €	5 640 €	5 200 €
Coopérative Ecole Marcel Levin	3 800 €	3 800 €	3 280 €
Coopérative Ecole Louise Michel	3 800 €	3 600 €	3 360 €
FSE Collège Seloncourt	850 €	850 €	850 €
FSE Collège Hérimoncourt	850 €	850 €	850 €
TOTAL	43 695 €	42 455 €	41 095 €

La Commission Finances, réunie le 26 mai 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à / par...

- > adopte les présentes dispositions ;
- > approuve l'attribution des subventions aux organismes à vocation éducative et/ou sociale ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 08 juin 2021

Le Maire, Daniel BUCHWALDER

